



Bois contrôlé et label FSC Mixte

Afin d'être autorisée à vendre ses produits avec le label FSC, toute entreprise détentrice d'un certificat Gestion forestière ou Chaîne de contrôle FSC s'est engagée à respecter les normes les plus strictes actuellement applicables en matière de gestion forestière responsable.

La certification Gestion forestière FSC est exigeante. Par conséquent, l'offre de bois certifié est souvent insuffisante pour satisfaire la demande. C'est la raison pour laquelle FSC autorise les entreprises à se procurer du bois contrôlé jusqu'à concurrence de 30 % du produit fabriqué total. Le bois contrôlé constitue une option acceptable pour les entreprises n'étant pas en mesure de se procurer une quantité suffisante de matériau certifié FSC et offrant malgré tout aux consommateurs la possibilité d'acheter des produits de sources certifiées et contrôlées.

Conformément au référentiel Bois contrôlé FSC, les entreprises doivent s'engager à acquérir leurs matières premières auprès de sources à faible risque ce qui **exclut** les cinq catégories inacceptables suivantes :

- le bois récolté illégalement,
- le bois récolté en violation du droit traditionnel ou des droits de l'homme (par exemple en cas de travail forcé ou de travail des enfants),
- le bois récolté dans des forêts dans lesquelles de hautes valeurs de conservation sont menacées par les activités de gestion (les zones à haute valeur de conservation doivent être tout particulièrement protégées),
- le bois récolté dans des forêts converties en plantations ou pour un usage non forestier,
- le bois provenant de forêts dans lesquelles ont été plantés des arbres génétiquement modifiés.

Les entreprises certifiées FSC ne respectant pas les principes FSC tels qu'énoncés dans ses référentiels s'exposent à des sanctions disciplinaires des organismes certificateurs qui procèdent à des audits périodiques afin d'évaluer leurs activités. Selon la gravité de la violation, ces mesures varient en allant de mesures correctives jusqu'à la révocation immédiate des certificats.

FSC a renforcé récemment son référentiel Bois contrôlé en procédant à une révision en profondeur impliquant de nombreuses parties prenantes. Cette mesure a été prise afin de continuer à garantir aux consommateurs que le produit porteur du label FSC qu'ils achètent est un matériau certifié et non controversé.



FAQ

Qu'est-ce que le bois contrôlé ?

Le bois contrôlé FSC est un matériau provenant de sources acceptables et pouvant être mélangé avec des matériaux certifiés FSC dans des produits porteurs du label FSC Mixte. Le terme « bois contrôlé » désigne des produits forestiers ne provenant pas de sources dites « inacceptables ».

En quoi le label FSC Mixte constitue-t-il une assurance pour les consommateurs ?

Le label FSC Mixte garantit que le bois provient exclusivement d'exploitations forestières acceptables et non controversées. Bien que le bois contrôlé ne satisfasse pas aux mêmes critères – plus stricts – que le bois certifié, il n'en demeure pas moins considéré comme un bois à faible risque. Sur certains marchés, la demande en produits forestiers est plus importante que l'offre et le label FSC Mixte est un moyen de fournir aux consommateurs et aux entreprises des produits respectant des principes spécifiques empêchant toute pratique inacceptable.

Pourquoi FSC accepte-t-il le bois contrôlé ?

Les entreprises ont parfois des difficultés à se procurer suffisamment de bois certifié FSC pour répondre à la demande grandissante du marché. Imposer une norme 100% certifié sur tous les produits reviendrait à exclure la plupart des consommateurs désireux de soutenir une gestion forestière responsable et de constituer une gamme de produits certifiés.

Le bois contrôlé contribue à satisfaire la demande en matériaux FSC sur le marché tout en continuant d'éviter les sources inacceptables. Depuis son introduction, le système FSC a connu une croissance significative en réponse à la demande en matériaux estampillés FSC et le bois contrôlé nous aide à satisfaire cette demande.

Comment le bois contrôlé est-il « contrôlé » au sein du système FSC ?

FSC dispose de deux référentiels Bois contrôlé. Les entreprises doivent remplir les critères de l'un d'entre eux pour s'approvisionner en bois contrôlé. Il s'agit de :



- [FSC-STD-40-005 V3-1 Exigences FSC pour l'approvisionnement en Bois contrôlé FSC](#) - Ce référentiel fournit des instructions aux entreprises afin d'éviter un approvisionnement auprès de sources inacceptables.
- [FSC-STD-30-010 V2-0 Référentiel Bois contrôlé FSC pour les entreprises de gestion forestière](#) - Ce référentiel définit les exigences permettant aux entreprises de gestion forestière de démontrer que leurs pratiques de gestion s'appuient sur des matériaux provenant de sources acceptables.

En quoi le bois contrôlé est-il lié à la gestion forestière et à la certification Chaîne de contrôle ?

Pour utiliser des matériaux sous l'appellation Bois contrôlé, l'entreprise doit répondre aux exigences du bois contrôlé, qui constituent un sous-ensemble des exigences Chaîne de contrôle FSC. Une procédure de diligence raisonnable doit être mise en œuvre. Cette procédure de diligence raisonnable implique une analyse des risques et, si nécessaire, une réduction des risques afin de confirmer le matériau comme bois contrôlé.

Afin qu'une entreprise puisse commercialiser du matériau « Bois contrôlé », les étapes suivantes doivent être respectées :

- Le matériau doit être évalué et validé comme « Bois contrôlé FSC » d'après le « Référentiel FSC bois contrôlé »
- les exigences « Chaîne de contrôle FSC » sont suffisantes pour que ce matériau soit utilisé sous la dénomination « Bois contrôlé ».

Quelles indications fournissent les labels FSC concernant la provenance des produits forestiers ?

FSC dispose de trois types de label différents : FSC 100 %, pour lequel les matériaux proviennent exclusivement de forêts certifiées FSC ; FSC Recyclé, pour lequel les produits sont fabriqués à partir de matériaux 100 pour cent recyclés ; et FSC Mixte, pour lequel des matériaux provenant de forêts certifiées et/ou de matériaux recyclés sont mélangés à du bois contrôlé. Dans ce dernier cas, entre 70% et 100% du volume déclaré comme certifié FSC doit provenir de sources certifiées FSC et/ou recyclées et le restant de sources contrôlées (« bois contrôlé »).



En quoi consistent les analyses de risques FSC et dans quel but sont-elles utilisées ?

Les analyses de risques FSC sont développées par FSC en collaboration avec des parties prenantes et des experts. Elles font partie intégrante de la procédure de diligence raisonnée et doivent être impérativement observées par les entreprises afin de vérifier que les matériaux qu'elles achètent proviennent de sources acceptables. Plus précisément, les analyses de risques FSC décrivent les risques pour lesquels les entreprises doivent prendre des mesures de réduction si un risque est mis en évidence. Aussi bien l'analyse des risques que les mesures de réduction s'étendent aux conditions de travail, à la préservation des paysages forestiers intacts et à la protection des espèces animales par exemple.

###